

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 869

24 mars 2016

SOMMAIRE

Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l.	41701	Self Almeida Filipa S.à r.l.	41691
Degato International S.à r.l.	41710	Semreh Europe S.A.	41686
Freeway S.A.	41704	Sensor International Environmental Protection	41692
HECF Edinburgh S.à r.l.	41695	Sensoye SA	41682
Ibysco Investments Sàrl	41698	Sharehood S.A.	41683
Immobilière Orion S.A.	41706	SHCO 54 S.à r.l.	41684
Immobilière Scarabée S.A.	41708	Sigma Private Equity S.A.	41692
Immo Gerima	41708	Signaletique S.A., SPF	41692
Investify S.A.	41698	Silver Moss B 2014 S.à r.l.	41687
Legaffa	41669	Simplify Solutions S.à r.l.	41686
Leumi Global Managers Fund	41666	SITA Spf S.A.	41693
Logistis Poland Luxembourg S.à r.l.	41672	Skopos Impact Fund SICAV SIF,S.A.	41687
Polida	41693	Sky (Bedburg) Propco S.à r.l.	41687
POMME Spf S.A.	41694	Sky Investment Holdco S.à r.l.	41688
PRA Group Holding S.à r.l.	41684	Smart Fund	41676
Pro Energies S.A.	41694	Smart Value Investors	41676
Promotions Terres Noires S.à r.l.	41694	SML Alpha S.à r.l.	41693
Resolution Thomas More Square S.à r.l.	41695	Socera Assets Management Spf S.A.	41693
Sacramento Resources S.A.	41689	Sophia Invest S.A., SPF	41688
Sapira S.A.	41690	Sun European Investment II S.à r.l.	41682
Saransk Gas S.A.	41682	Sun European Investment I S.à r.l.	41676
Saveurs Lao Thaï S.à r.l.	41690	Syntegra Investments III S. à r.l.	41689
Scot - Fish - Portolux	41690	Syntegra Investments I S.à r.l.	41689
SDT Securitisation S.A.	41691	Tima	41674
See-Clear s.à r.l.	41691		

Leumi Global Managers Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.896.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of June

Before Us Maître Frank Molitor, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of LEUMI GLOBAL MANAGERS FUND, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 100896), incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing (then) in Mersch, Luxembourg, on 12 May 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), n° 585 of 8 June 2004 (the "Company") and put into dissolution and liquidation by deed Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 1 October 2014, published in the Memorial, n° 2907 of 14 October 2014.

There appeared

Me Marleen Watté-Bollen, residing professionally in Luxembourg, acting as a special proxy of:

i. Leumi Private Bank AG, a société anonyme established under the laws of Switzerland having its registered office at Dianastrasse 5, CH-8022 Zürich, Switzerland, (the "Shareholder I")

by virtue of a proxy given under private seal dated 4 June 2015 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith

ii. Bank Leumi (Luxembourg) S.A., a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6d, route de Trèves, L- 2633 Luxembourg (the "Shareholder II"),

by virtue of a proxy given under private seal dated 4 June 2015 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith

iii. Bank Leumi USA, a public company limited by shares, established under the laws of New York, USA, having its registered address at 579 Fifth Avenue, 2nd Floor, New York, NY 10017 (the "Shareholder III"),

by virtue of a proxy given under private seal dated 2 June 2015 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith

iv. Fundsettle EOC Nominees,
(the "Shareholder IV"),

by virtue of a proxy given under private seal dated 5 June 2015 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith

The Meeting was opened at 9.30 hours, Luxembourg time, under the chairmanship of Mrs. Marleen Watté-Bollen, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

Who appointed as secretary Sara SALGUEIRO COELHO, private employee, residing in Dudelange.

The meeting appoints as scrutineer Karl HASSE, private employee, residing in Roodt/Syre.

The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. to approve the liquidation accounts,
2. to approve the report of the Liquidator and the Auditor to the liquidation,
3. to grant discharge to the Liquidator and the Auditor to the liquidation for the execution of their mandate during the liquidation,
4. to close the liquidation,
5. to designate the place where all the records and corporate documents of the Company will be deposited and lodged for a period of five years following the liquidation and
6. to designate the place of consignment of the funds which could not be returned to the creditors and shareholders of the Company.
7. Miscellaneous.

That the names of the shareholders present at the Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforementioned list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed ne varietur by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

Pursuant to the attendance list of the Company, Shareholders I, II, III, and IV represented by the proxyholder present at the Meeting hold together 13.921 shares 55,62% of the 25.029 registered shares in issue of the Company.

That, as a result of the above, the Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the liquidation accounts.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the report of the Liquidator and the Auditor to the liquidation.

Third resolution

The Meeting resolves to grant a discharge to the Liquidator and the Auditor to the liquidation for the execution of their mandate during the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting resolves to close the liquidation.

Fifth resolution

The Meeting resolves to keep, to deposit and to lodge all the records and corporate documents of the Company at its registered office c/o Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A, at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg for a period of five years following the liquidation of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to designate the Caisse de Consignation c/o, Trésorerie de l'Etat, 3, rue du St.Esprit, L - 1475 Luxembourg as the place of consignment of the funds which could not be returned to the creditors and shareholders of the Company.

Seventh resolution

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de juin

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") des actionnaires de la société d'investissement à capital variable LEUMI GLOBAL MANAGERS FUND, une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 100.896), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 12 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 8 juin 2004, numéro 585 (la «Société») et mise en liquidation suivant acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, Luxembourg, en date du 1 octobre 2014, publié au Mémorial n° 2907 du 14 octobre 2014.

Comparant Marleen Watté-Bollen, demeurant professionnellement à Luxembourg, en qualité de mandataire spécial de

i. Leumi Private Bank AG, une société anonyme constituée selon les lois de la Suisse, ayant son siège social à 5 Dianastrasse, CH8022, Switzerland, (l'Actionnaire I) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 juin 2015, qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire désigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement,

ii. Bank Leumi (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand- Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6d, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (l'Actionnaire II)

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 juin 2015, qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire désigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement,

iii. Bank Leumi USA, une société anonyme constituée selon les lois des Etats-Unis, ayant son siège social à 579 Fifth Avenue, New York, NY 10017 («l'Actionnaire III»).

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 juin 2015, qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire désigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement,

iv. Fundsettle EOC Nominees,

(«l'Actionnaire IV»),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 juin 2015, qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire désigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

L'Assemblée a été ouverte à 9:30 heures, temps de Luxembourg, sous la présidence de Me Marleen Watté-Bollen, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui a nommé comme secrétaire Sara SALGUEIRO COELHO, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée nomme comme scrutateur Karl HASSE, employé privé, demeurant à Roodt/Syre.

Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) approuver les comptes de liquidation,
- 2) approuver le rapport du liquidateur et du réviseur à la liquidation,
- 3) donner une décharge au liquidateur et au réviseur à la liquidation pour l'exercice de leur mandat pendant la liquidation,
- 4) clôturer la liquidation,
- 5) désigner l'endroit, où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins,
- 6) désigner le lieu de consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite,
- 7) divers

II. Que les noms des actionnaires présents à l'Assemblée ou dûment représentés par une procuration, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement. Les procurations données seront paraphées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire et resteront également annexées au présent acte.

Suivant la liste de présence de la Société, les Actionnaires I, II, III et IV, représentés par la mandataire présente à l'Assemblée, détiennent ensemble 13.921 actions 55,62% des 25.029 actions nominatives émises par la Société.

Que, à la suite de ce qui précède, la séance est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes de la liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur et du réviseur à la liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner une décharge au liquidateur et au réviseur à la liquidation pour l'exercice de leur mandat pendant la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de déposer et de conserver les livres et documents sociaux de la Société à son siège social, auprès de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A, sis 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce pendant cinq ans à compter de la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de désigner la Caisse de Consignation c/o, Trésorerie de l'Etat, 3, rue du St. Esprit, L - 1475 Luxembourg comme le lieu de consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Septième résolution

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Watté-Bollen, Salgueiro Coelho, Hasse et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18870. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveurs (signé): Molling.

Référence de publication: 2016003928/167.

(160002910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Legaffa, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.485.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée,

se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») de la société anonyme «LEGAFFA», ayant son siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100485, constituée suivant acte reçu le 22 avril 2004 par maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 644 du 24 juin 2004 («la Société»), et dont les statuts ont été modifiés en date du 11 novembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bureau de l'assemblée

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Brahim ABDELLI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yannick BLASUTTO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Composition de l'assemblée

L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le mandataire, les membres de bureau de l'assemblée comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées à l'acte.

Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, soit 100% du capital social souscrit, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Exposé du président

Le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il n'a pas été créé de parts bénéficiaires donnant droit de vote, ni émis d'actions sans droit de vote, et que toutes les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social souscrit ont été émises sous forme nominative.

II.- Qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il n'est pas requis de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation, l'actionnaire unique étant considéré comme dûment convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social statutaire, siège de l'administration centrale et de direction effective de la Société de L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, (Grand-Duché du Luxembourg), à Lugano, Via Frasca10, (Suisse) et adoption par la Société de la nationalité suisse.

2. Adoption de la forme juridique de société anonyme selon le droit suisse et de la dénomination sociale de «LEGAFFA SA».

3. Conversion du capital social d'euro en francs suisses selon le cours de change en vigueur au 30/11/2015 et fixation du capital social à cent mille francs suisses (CHF 100.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent francs suisse (CHF 100,-) par action.

4. Approbation de la situation comptable intérimaire de la Société arrêtée au Luxembourg au 30 novembre 2015 et confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité, ni restrictions.

5. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place à Luxembourg et décharge à leur donner pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

6. Autorisations et pouvoirs à conférer afin d'entreprendre toute procédure, d'exécuter et de fournir tout document nécessaires auprès des autorités compétentes en Suisse, ainsi que vis-à-vis des autorités concernées à Luxembourg pour assurer la continuation de la Société en tant que société de droit suisse et la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

7. Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation suisse.

8. Soumission des décisions proposées à la condition suspensive d'immatriculation de la Société auprès du registre de commerce suisse ou toute autre instance compétente.

9. Divers.

Constatation de la validité de l'assemblée

Ces faits et l'exposé du président, après vérification par le scrutateur, sont reconnus exacts par l'Assemblée qui se considère valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour étant entendu que si toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Résolutions

Sur ce, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide, conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 modifiée, de transférer siège social statutaire, siège de l'administration centrale et de direction effective de la Société de L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, (Grand-Duché du Luxembourg), à Lugano, Via Frasca 10 (Suisse).

L'Assemblée constate que le transfert du siège social en Suisse et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle personne morale.

L'Assemblée constate également qu'en conséquence de ce transfert, effectué sans interruption de la personnalité morale, la Société ayant renoncé à la nationalité luxembourgeoise, se soumettra à la législation suisse et existera en Suisse sous la forme juridique de société anonyme et la dénomination sociale de «LEGAFFA SA».

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de EURO (EUR) en FRANCS SUISSES (CHF) au cours de change en vigueur le 30/11/2015, à savoir 1 EUR = 1,09030 CHF.

L'Assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de EURO (EUR) en FRANCS SUISSES (CHF).

Après cette conversion, l'Assemblée décide de fixer le capital social à cent mille francs suisses (CHF 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-), et d'allouer la différence de neuf mille trente francs suisses (CHF 9.030,-) à une réserve disponible.

Troisième résolution:

L'Assemblée approuve la situation comptable intérimaire de la Société arrêtée au 30 novembre 2015 laquelle servira de bilan de clôture de la Société au Luxembourg et confirme que la Société demeurera, suite au transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations, ni discontinuité, encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

Une copie de ladite situation comptable, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Quatrième résolution:

L'Assemblée prend acte de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place à Luxembourg et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'Assemblée note que les nominations statutaires en remplacement des administrateurs démissionnaires et déchargés à Luxembourg seront effectuées lors de l'assemblée générale extraordinaire en Suisse appelée à confirmer le présent transfert de siège.

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide de conférer à Monsieur Paolo BRENNI, pour représenter seul la Société en Suisse, tout pouvoir afin d'entreprendre toute procédure nécessaire, d'exécuter et de fournir tout document requis auprès des autorités compétentes en Suisse, avec faculté d'apporter toutes les modifications utiles, pour procéder à l'inscription de la Société en Suisse et d'assurer, d'une part, sa continuation en tant que société de droit suisse et, d'autre part, sa cessation en tant que société de droit luxembourgeois. En particulier l'Assemblée leur donne mandat pour convoquer une assemblée générale extraordinaire en Suisse, afin de confirmer le transfert de siège, objet des présentes, d'adapter le cas échéant les statuts de la Société à la législation suisse et de procéder au dépôt auprès d'un notaire suisse de l'ensemble des documents requis à cet effet, qui aura la faculté d'y apporter toute modification requise en vue de l'inscription de la présente au registre de commerce suisse, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Suisse.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Sixième résolution:

L'Assemblée décide d'arrêter les statuts de la Société en langue italienne et de les refondre complètement, pour les mettre en concordance avec la législation suisse et pour, notamment, modifier l'objet social de la Société de manière tel que repris ci-après dans l'article 2 des statuts refondus. Les statuts de la Société en Suisse seront donc comme suit:

«STATUTI

della

LEGAFFA SA, con sede in Lugano

1. Sotto la ragione sociale LEGAFFA SA è costituita una società anonima retta dal presente statuto e dagli articoli 620 e ss del Codice Federale delle Obbligazioni.

Sede della società è Lugano.

Essa potrà essere trasferita altrove in qualsiasi momento mediante modifica dello statuto.

La società ha durata illimitata.

2. La società ha per scopo l'assunzione di partecipazioni sotto qualsiasi forma, di qualsiasi impresa commerciale, industriale, finanziaria o altra sia in Svizzera che all'estero, l'acquisto di qualsiasi titolo e diritto sotto forma di partecipazione, di apporto, di sottoscrizione, di acquisto definitivo o di opzione di acquisto, di negoziazione e in qualsiasi altro modo e in particolare, l'acquisto di brevetti e licenze, la loro gestione e sviluppo, la concessione alle imprese in cui essa s'interessa di qualsiasi collaborazione, prestito, anticipo o garanzia; infine qualsiasi attività e qualsiasi operazione connessa direttamente o indirettamente con il suo scopo.

La società può realizzare qualsiasi operazione commerciale, tecnica o finanziaria connessa direttamente o indirettamente con qualsiasi ambito menzionato sopra, in modo da facilitarne il compimento.

La società può acquistare, vendere, amministrare immobili in Svizzera e all'estero.

3. Il capitale azionario è di CHF 100'000.00 suddiviso in 1'000 azioni nominative di nominali CHF 100.00 cadauna, interamente liberate.

In caso di aumento del capitale azionario ogni azionista ha il diritto di sottoscrivere una parte delle nuove azioni emesse proporzionata al numero di azioni da lui possedute.

4. La trasformazione delle azioni nominative in azioni al portatore e viceversa, così come la suddivisione o il raggruppamento delle stesse avviene tramite delibera dell'assemblea generale.

5. L'assemblea generale deve essere convocata, almeno 20 giorni prima della data di convocazione, mediante lettera raccomandata agli azionisti noti oppure, in caso contrario, tramite avviso da pubblicare sul Foglio ufficiale svizzero di commercio. Ogni azione dà diritto a un voto.

6. L'assemblea generale elegge per la durata di 3 anni il consiglio di amministrazione che sarà composto da uno a tre membri. Il voto del Presidente è preponderante in caso di parità.

7. L'assemblea generale elegge per la durata di 3 anni l'Ufficio di revisione. Con il consenso di tutti gli azionisti si può rinunciare alla revisione limitata, se la società presenta una media annua di posti a tempo pieno non superiore a 10.

8. L'anno sociale inizia il 1° gennaio e termina il 31 dicembre di ogni anno.

9. Le pubblicazioni sociali e le comunicazioni avvengono sul Foglio ufficiale svizzero di commercio.

Se tutti gli azionisti sono noti, esse avvengono mediante avviso personale.

10. Per tutto quanto non previsto espressamente nel presente statuto si rinvia alle norme del Codice delle Obbligazioni.»

Settima risoluzione:

L'Assemblée décide de soumettre toutes les décisions prises ci-avant à la condition suspensive d'immatriculation de la Société auprès du registre de commerce suisse ou auprès de toute autre instance compétente en Suisse.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. ABDELLI, E. DUBLET, Y. BLASUTTO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016003925/166.

(160002298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Logistis Poland Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 200.320.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Logistis Luxembourg SA, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.171 (the "Sole Shareholder").

hereby represented by Mrs. Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg.

The above-mentioned power of attorney, signed by the appearing person and initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that the appearing party is the sole shareholder of Logistis Poland Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 200.320, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary dated 21 September 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") n° 3126 of 17 November 2015, page 150012 (the "Company"). The articles of incorporation (the "Articles") have not been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12,501.-), through the creation and issuance of one (1) new share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) (the "New Share"), having the same rights and obligations as the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase, to be issued and fully paid up with a share premium for an amount of twenty-five million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euros (EUR 25,999.999.-) (the "Share Premium").

Subscription and payment for this New Share by the Sole Shareholder.

2. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), in order to reflect the above resolution.

The Sole Shareholder then requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder as represented resolves to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to twelve thousand

five hundred and one euros (EUR 12,501.-), through the creation and issuance of one (1) New Share, to be issued and fully paid up with a Share Premium.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares to subscribe for and fully pay up such New Share, together with the Share Premium, for a total amount of twenty-six million euros (EUR 26,000,000) by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of twenty-six million euros (EUR 26,000,000) as was certified to the undersigned notary.

One euro (EUR 1.-) shall be allocated to the Company's share capital account and twenty-five million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euros (EUR 25,999,999.-) to the Company's share premium account.

Second resolution

The Sole Shareholder as represented resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

" **5.1** The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12,501.-), divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Logistis Luxembourg SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.171 ("l'Associé Unique"),

ici représentée par Madame Flora Gibert, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg.

Ladite procuration, signée par la comparante et paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que la partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Logistis Poland Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.320, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 21 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N° 3126 du 17 novembre 2015, page 150012 (la Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (1,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), à douze mille cinq cent un euros (12.501,-EUR), par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée, devant être émise et entièrement libérée avec une prime d'émission d'un montant de vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (25.999.999,-EUR) (la "Prime d'Emission").

Souscription et paiement de cette Nouvelle Part Sociale par l'Associé Unique.

2. Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société (les "Statuts"), afin de refléter la résolution ci-dessus.

L'Associé Unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (1,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), à douze mille cinq cent un euros (12.501,- EUR), par la création et l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale, devant être émise et entièrement libérée avec une Prime d'Emission.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale et la libérer intégralement avec la Prime d'Emission, pour un montant total de vingt-six millions d'euros (26.000.000 EUR) par apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de vingt-six millions d'euros (26.000.000 EUR) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Un euro (1,- EUR) est alloué au capital social de la Société et vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (25.999.999 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un Euros (12.501,- EUR), représenté par douze mille cinq cent et une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement sept mille euros (7.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 10 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 39166. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2016003934/131.

(160001639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Tima, Société Anonyme.

Siège social: L-8083 Bertrange, 19, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 185.566.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Stevenson DELLA SIEGA, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 29 juillet 1978, demeurant à L-8083 Bertrange, 19, rue du Parc comme associé unique («l'Associé Unique») de la société anonyme «Tima» plus amplement décrite ci-après.

Ladite partie comparante, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. «Tima» est une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à L-8083 Bertrange, 19, rue du Parc, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B185566 et ayant un trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) par action (la Société). La Société a été constituée le 08 mars 2014 suivant un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28.05.2014 sous le numéro 1381 (le Mémorial C).

2. Que l'objet social de la société est repris comme suit dans les statuts:

«L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. La société a encore pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères. La Société a en outre pour objet la mise en valeur de propriétés intellectuelles, sous toutes formes, ainsi que la mise en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.»

3. Que l'Associé Unique est propriétaire de toutes les actions (100%) de la Société;

4. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société dont il signe un bilan de clôture.

5. Que l'Associé Unique déclare encore que la société n'a jamais détenu d'immeuble, ni occupé de salarié et ne détient actuellement aucune participation, n'a pas eu de numéro TVA et que la société n'a aucun autre engagement (caution, cautionnement, garantie de bonne fin, garantie d'achèvement, bail, contrat de fourniture) et n'est plus liée par d'autres conventions, abonnements ou autres susceptibles d'empêcher sa dissolution. L'Associé Unique confirme encore expressément les titres représentatifs du capital ne sont ni grevés, scindées, gagés, ni autrement donnés en garantie ou dans une condition quelconque qui pourrait faire obstacle à la présente liquidation; que les comptes, notamment les comptes bancaires ne sont ni grevés, gagés, bloqués, engagés, limités ou hypothéqués, ni autrement données en garantie ou dans un autre état ou situation ne permettant pas la présente dissolution.

6. Que l'Associé Unique déclare que la société a cessé toutes activités et acquitté tous ses créanciers.

7. Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

8. Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

9. Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura les pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

10. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

11. Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué ci-avant;

12. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est ainsi clôturée et que toutes les actions et tous les registres de la Société seront annulés;

13. Que décharge pleine et entière est donnée à tous mandataires de la Société y compris le cas échéant le comparant mandataire aux présentes pour l'exécution de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de cette assemblée; et

14. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

15. Que la société «Tima» immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185566 sera définitivement radiée sans autre procédure auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg par la suite des présentes opérations.

Déclaration en matière de blanchiment

L'Associé Unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds du capital social et issus de la liquidation ne proviennent pas des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Pouvoir

Le liquidateur autorise spécialement le notaire mandaté à procéder à toute inscription et publication nécessaires, ainsi qu'à la radiation inhérente de la société dissoute auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et s'engage à titre personnel à reprendre à sa charge tous les frais, honoraires, impôts, droits d'enregistrement et taxes résultant à quelque titre que ce soit de la présente.

À l'égard du notaire instrumentant, tous les dirigeants et donneurs d'ordre y compris le comparant sont tenus solidairement quant au paiement de tous frais et honoraires résultant du présent acte, ce qui est expressément reconnu par ces derniers.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Stevenson DELLA SIEGA, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016005130/96.

(160003856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Smart Value Investors, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Smart Fund).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005090/10.

(160002896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Sun European Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 190.860.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty first of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

I. Commodore European Investment Co. I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 187.627,

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

II. Ensign European Investment Co. I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 187.623,

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

III. Plenium Partners. S.L., a company incorporated under Spanish law, having its registered office at calle Velázquez, 47-7° planta, Madrid, Spain,, registered with the Registro Mercantil de Madrid, under number B85-116671,

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are all of the shareholders (collectively the "Shareholders") of Sun European Investment I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 190.860 and having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2282 dated 12 November 2014. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2265 dated 26 August 2015.

III. The Company's share capital is currently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

The appearing parties, represented as above mentioned, acknowledge having been fully informed of the resolutions to be taken pursuant to the following agenda:

Agenda

1. Creation of two (2) different classes of shares representing the share capital of the Company, each class of shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-), namely the "Class A Shares" and "Class B Shares", and providing for specific rights attaching to the "Class A Shares" and "Class B Shares" respectively, with respect to distributions and in the case of dissolution of the Company.

2. Conversion of all the existing shares of the Company into the respective classes of shares and allocation of the Class A Shares and the Class B shares among the Shareholders as a consequence of agenda item 1.

3. Amendment of articles 6, 11 and 12 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the decision of the Shareholders to create classes of shares pursuant to agenda items 1 and 2.

4. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to allow for the possibility of establishing a share premium account.

5. Amendment of articles 8 and 9 of the articles of incorporation of the Company in order to allow board members and shareholders to attend meetings by, inter alia, teleconference and videoconference and to further allow the board of managers of the Company to pass circular resolutions in writing.

6. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously resolved that (i) the share capital of the Company shall henceforth be represented by two (2) different classes of shares, each share of both classes having a nominal value of one euro (EUR 1,-), namely the "Class A Shares" and the "Class B Shares" and (ii) the same rights attach to all the classes of shares except that the allocation for the payment of distributions by the Company shall be different for the holders of the different classes of shares, as reflected in articles 11 and 12 of the articles of incorporation of the Company as such articles are amended pursuant to the third resolution below.

Second resolution

As a consequence of the second resolution, the Shareholders unanimously resolved to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company into eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class A Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Shares.

The Shareholders further unanimously decided that the Class A Shares and the Class B Shares are henceforth allocated among the Shareholders as follows:

- 7,649 (seven thousand six hundred forty-nine) Class A Shares owned by Commodore European Investment Co. I S.à r.l., pre-named;

- 3,601 (three thousand six hundred and one) Class A Shares owned by Ensign European Investment Co. I S.à r.l., pre-named; and

- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class B Shares owned by Plenium Partners S.L., pre-named;

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders unanimously resolved:

- to replace the two first paragraphs of article 6 of the articles of incorporation of the Company by the following three paragraphs:

“The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by (i) eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares (the “A Shares”) and (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the “B Shares”), each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

Any reference made herein to a “share” or to “shares” shall be construed as a reference to any or all of the shares of the Company, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “member” or to “members”.

Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation or in any shareholders agreement between the members from time to time (the “Shareholders Agreement”).”;

- to replace the two last paragraphs of article 11 of the articles of incorporation of the Company by the following paragraphs:

“The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one in accordance with the following principles (the “Distribution Principles”):

- the holders of the Class B Shares shall be entitled to receive, in proportion to their respective holding of Class B Shares, an amount equal to four percent (4%) of the profits of the Company;

- the holders of the Class A Shares shall be entitled to receive, in proportion to their respective holding of Class A Shares, an amount equal to ninety six percent (96%) of the profits of the Company.”; and

- to amend paragraph 3 of article 12 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows: “The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members in accordance with the Distribution Principles unless otherwise agreed from time to time between the members.”

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolved to add two new paragraphs at the end of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to allow for the possibility of establishing a share premium account and accepting equity and other contributions without the issue of shares or other securities of the Company, which paragraphs shall read as follows:

“In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the members unless otherwise agreed.

The Company may, without limitation, accept members' equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration of the contribution and may inscribe the contributions in one or more accounts. The decisions relating to the use of these accounts must be taken by the members without prejudice of the law or the present articles of incorporation”

Fifth resolution

In order to provide more flexibility regarding the manner in which decisions of the board of managers and the shareholders of the Company may be taken, the Shareholders unanimously resolved:

- to restate article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute the Board. There may be managers of the category A (the “Managers A”, each individually a “Manager A”) and managers of the category B (the “Managers”, each individually a “Manager B”).

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the Board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote.

One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the individual signature of a Manager A or by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

”; and

- to replace paragraph 5 of article 9 of the articles of incorporation of the Company by the following paragraph:

“One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxy-holder) shall be physically present at the registered office of the Company at meetings. A meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

I. Commodore European Investment Co. I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 187627,

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

II. Ensign European Investment Co. I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 187623

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée,, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

III. Plenium Partners S.L., une société ayant son siège social à calle Velázquez, 47-7° planta, Madrid, Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Madrid, Espagne, sous le numéro B85-116671,

ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les parties comparantes sont tous les associés (collectivement les «Associés») de Sun European Investment I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 190.860 et ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte notarié du notaire instrumentant en date du 3 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3349 du 12 novembre 2014. Les statuts ont été modifiés pour

la dernière fois suivant un acte notarié du notaire instrumentant en date du 24 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2265 du 26 août 2015.

III. Que le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de deux (2) catégories de parts sociales différentes représentant le capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à savoir les "Parts Sociales de Catégorie A" et les "Parts Sociales de Catégorie B" et prévision des droits spécifiques attachés aux "Parts Sociales de Catégorie A" et aux "Parts Sociales de Catégorie B" en cas de répartition et en cas de dissolution de la Société.

2. Conversion de toutes les parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de catégorie respective et répartition des "Parts Sociales de Catégorie A" et des "Parts Sociales de Catégorie B" entre les Associés en conséquence du point 1. de l'ordre du jour.

3. Modification des articles 6, 11 et 12 des statuts de la Société résultant de la décision des Associés de créer des catégories de parts sociales conformément aux points 1. et 2. de l'ordre du jour.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de donner la possibilité de mettre en place un compte «primes d'émission».

5. Modification des articles 8 et 9 des statuts de la Société afin de permettre aux membres du conseil de gérance et aux associés de participer aux réunions par conférence téléphonique et vidéo conférence et également permettre au conseil de gérance de la Société d'adopter des résolutions circulaires par écrit.

6. Divers.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité que (i) le capital social de la Société est représenté par deux (2) catégories de parts sociales différentes représentant le capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à savoir les "Parts Sociales de Catégorie A" et les "Parts Sociales de Catégorie B" et (ii) les mêmes droits sont attachés à toutes les catégories de parts sociales sauf que l'allocation pour la répartition des distributions faites par la Société sera différente pour les porteurs des différentes catégories de parts sociales, tel que ceci apparaît aux articles 11 et 12 des statuts de la Société tels que modifiés à la troisième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

En conséquence de la deuxième résolution, les Associés ont décidé à l'unanimité de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en onze mille deux cents cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie A et mille deux cents cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie B.

Les Associés ont de plus décidé à l'unanimité que les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont désormais réparties parmi les Associés comme suit:

- 7.649 (sept mille six cent quarante-neuf) Parts Sociales de Catégorie A détenues par Commodore European Investment Co. I S.à r.l., prénommée;

- 3.601 (trois mille six cent one) Parts Sociales de Catégorie A détenues par Ensign European Investment Co. I S.à r.l., prénommée; et

- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Catégorie B détenues par Plenium Partners S.L., prénommée.

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, les Associés ont décidé à l'unanimité:

- de remplacer les deux premiers paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société par les trois paragraphes suivants:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par (i) onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Toute référence des présentes à une «part sociale» ou des «parts sociales» est à interpréter comme une référence à chacune ou toutes les parts sociales de la Société, en fonction du contexte et suivant le cas, et la même interprétation s'applique à une référence à un «associé» ou des «associés».

Chaque classe de parts sociales aura les droits tels que définis dans ces statuts ou dans tout pacte d'associés conclu entre les associés au fil du temps (le «Pacte».)»

- de remplacer les deux derniers paragraphes de l'article 11 des statuts de la Société par les paragraphes suivants:

«Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti parmi les associés conformément aux principes suivants (les «Principes de Distribution»):

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie B ont le droit de recevoir, en proportion de leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie B, (i) un montant égal à quatre pourcent (4%) des bénéfices de la Société, plus (ii) un montant égal à un dividende préférentiel sous les conditions et limites prévues dans le Pacte;

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A ont le droit de recevoir, en proportion de leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie A, (i) un montant égal à quatre-vingt-seize pourcent (96%) des bénéfices de la Société, moins (ii) un montant égal au dividende préférentiel attribué aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie B sous les conditions et limites prévues dans le Pacte.»

- de modifier le paragraphe 3 de l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés conformément aux Principes de Distribution à moins que les associés en aient décidé autrement au fil du temps.»

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité de rajouter deux nouveaux paragraphes à la fin de l'article 6 des statuts de la Société afin de donner la possibilité de mettre en place un compte «primes d'émission» et d'accepter des fonds ou autres apports sans l'émission de parts sociales ou autres titres de la Société. Ces deux nouveaux paragraphes ont la teneur suivante:

«En plus du capital social, un compte «prime d'émission» pourra être mis en place, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée en rapport avec toute part sociale. Le montant de ce compte «prime d'émission» est à libre disposition des associés à moins qu'il en soit convenu autrement.

La Société peut, sans limitation, accepter la contribution des associés ou autres apports sans émission de parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports dans un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par les associés sans préjudice à la loi et aux présents statuts.»

Cinquième résolution

Afin de permettre plus de flexibilité concernant la manière selon laquelle les décisions du conseil de gérance et celles des associés de la Société peuvent être prises, les Associés ont décidé à l'unanimité:

- de reformuler l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du Conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante.

Un gérant ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à plusieurs personnes qui prennent part à la réunion de communiquer les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Les gérants peuvent adopter par vote unanime une résolution circulaire en exprimant leur accord sur un ou plusieurs documents séparés par écrit ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmé par écrit qui constituent ensemble un procès-verbal approprié attestant une telle décision.

Le(s) gérant(s) est/est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/est/sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un Gérant A ou par la signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

- de remplacer paragraphe 5 de l'article 9 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«Un associé ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à plusieurs personnes qui prennent part à l'assemblée de communiquer les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme une participation en personne à

l'assemblée. Au moins un associé (ou son mandataire) doit être physiquement présent au siège social de la Société lors des assemblées. Une assemblée tenue par de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille deux cents euros

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 janvier 2016. Relation GAC/2016/234. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016008714/312.

(160007976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Sun European Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 196.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016008715/11.

(160007972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Saransk Gas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 157.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016008723/14.

(160007903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Sensoye SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 135.665.

Les comptes annuels au 30.09.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SENSOYE SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2016008728/11.

(160008121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Sharehood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.612.

L'an deux mil quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme droit luxembourgeois SHAREHOOD S.A. avec siège social au 50, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 81612, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 26 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 988 du 10 novembre 2001 (la "Société") et modifié en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 19 décembre 2014 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 373 du 11 février 2015 (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 4 novembre 2015.

Le procès-verbal de ladite réunion du Conseil d'Administration de la Société, après avoir été signée „ne varietur“ par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'euro) chacune.

2) Que l'article 5 des statuts de la Société stipule qu'à côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros) divisé en 5.000.000.000 (cinq milliards) d'actions toutes ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'euro) par action; que le conseil d'administration est autorisé à réaliser cette augmentation de capital à l'intérieur des limites du capital autorisé, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin, à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans; et que le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

3) Que par décisions datées du 4 novembre 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une première tranche d'augmentation de capital pour un montant de EUR 48.926,69 (quarante-huit mille neuf cent vingt-six euros et soixante-neuf cents),

pour le porter de son montant actuel de EUR 100.0000 (cent mille euros) au montant de EUR 148.926,69 (cent quarante-huit mille neuf cent vingt-six euros et soixante-neuf cents) par création de 4.892.669 (quatre millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-neuf) actions, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un des actionnaires de la Société, savoir SHMT S.à.r.l., avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 175.183,

lequel a souscrit toutes les 4.892.669 (quatre millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-neuf) actions et les a libérées intégralement, moyennant une contribution totale en espèces de EUR 48.926,69 (quarante-huit mille neuf cent vingt-six euros et soixante-neuf cents).

4) La réalisation de l'augmentation de capital et le paiement du capital et de la prime d'émission est constatée par le notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément, sur le vu d'un extrait bancaire de la Société.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, l'article 5 §1 et § 3 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

En version française

Art. 5.

§1. «Le capital social est fixé à EUR 148.926,69,- (cent quarante-huit mille neuf cent vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 14.892.669 (quatorze millions huit cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'euro) chacune.» et

§3 «A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 49.951.073,31 divisé en EUR 4.995.107.331 d'actions toutes ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'euro) par action.»

En version anglaise:

Art. 5.

§1 “The share capital is set at EUR 148,926.69 (one hundred forty-eight thousand nine hundred twenty-six euros and sixty-nine cents), represented by 14,892,669 (fourteen million eight hundred ninety-two thousand six hundred and sixty-nine) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one eurocent) each.” And

§3 “The Company shall have an authorized capital fixed at EUR 49,951,073.31 divided into 4,995,107,331 shares with a nominal value of EUR 0.01 (one eurocent) each.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Girogio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 21 décembre 2015. 1LAC/2015/40941. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008731/87.

(160007851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**PRA Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 54 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.422.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of December.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SHCO 60 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 185.154 (the “Sole Shareholder”),

represented by Mrs. Johanna WITTEK, employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder has requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of «SHCO 54 S.à r.l.» (the “Company”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis

Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, on 25th November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 542 dated 28th February 2014, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.422. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 9th October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 3758 dated 6th December 2014.

II. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Sole Shareholder acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 Amendment of the Company’s name into “PRA Group Europe Holding S.à r.l.”.
- 2 Amendment of article 4 of the Company’s articles of association to reflect the name change.
- 3 Miscellaneous.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the Company’s name from SHCO 54 S.à r.l. into “PRA Group Europe Holding S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the Company’s articles of association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The company will assume the name of “PRA Group Europe Holding S.à r.l.” a private limited liability company.»

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SHCO 60 S.à r.l, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B185.154 («l’Associé Unique»),

représentée par Madame Johanna WITTEK, employée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l’Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d’enregistrement.

L’Associé Unique requiert au notaire de prendre acte que:

I. L’Associé est l’associé unique de «SHCO 54 S.à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg ayant son siège social au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suite à un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 datant du 28 février 2014, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.422. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3758 en date du 6 décembre 2014.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1.-) et qui sont toutes entièrement libérées.

III. L’Associé Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions adoptées sur la base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Modification de la dénomination sociale de la Société en «PRA Group Europe Holding S.à.r.l.».
 - 2 Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination sociale.
 - 3 Divers
- L'Associé Unique requiert au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société SHCO 54 S.à.r.l. en "PRA Group Europe Holding S.à.r.l.".

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société aura le nom de «PRA Group Europe Holding S.à.r.l.» une société à responsabilité limitée. » Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont, fait acte et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. WITTEK, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/67. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008732/98.

(160008338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Simplify Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 195.373.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008733/10.

(160007801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Semreh Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.010.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date 20 janvier 2016 que:

(i) La démission de Monsieur Jean-Marie BIELLO en tant qu'administrateur B de la Société, a été acceptée avec effet au 20 janvier 2016.

(ii) La nomination de Monsieur Martin HUBERT, né le 28 avril 1982 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg en tant qu'administrateur B de la Société, a été acceptée avec effet au 20 janvier 2016 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055434/17.

(160014497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Silver Moss B 2014 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 64.001,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.797.

Il est notifié qu'en date du 15 janvier 2016 la Société a pris la décision suivante:

- de la démission de Monsieur Mohamed Ahmed Darwish Karam AlQubaisi en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016.

La Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Sultan Omran Sultan Matar AlHallami, né le 5 novembre 1986 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), avec adresse professionnelle au 211, Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016 et pour une durée indéterminée;

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant;

- M. Robert van 't Hoeft, gérant;

- M. Marcus Jacobus Dijkerman, gérant;

- M. Mohamed Mahash Saeed Salem AlHameli, gérant;

- M. Sultan Omran Sultan Matar AlHallami, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Moss B 2014 S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2016055441/25.

(160014126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Skopos Impact Fund SICAV SIF,S.A., Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.278.

Extrait rectificatif du dépôt L150119649 - déposé le 08/07/2015

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 17 juin 2015 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen;

- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen;

- Bernard Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2015:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2016055442/19.

(160014784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Sky (Bedburg) Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.223.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 23 décembre 2015 que la Société BRE/Management 8 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management Europe DE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 203.008, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 23 décembre 2015 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management Europe DE S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.01.2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016055443/20.

(160014663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Sky Investment Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.582.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2015 que la Société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management 8 S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.140, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 30 novembre 2015 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management 8 S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.01.2016.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2016055444/20.

(160014661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Sophia Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.102.

—
Extrait rectificatif du dépôt L150116473 - déposé le 03/07/2015

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 19 juin 2015 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen;
- Bruno Amato, contrôleur senior de division, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug, Suisse;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen;
- Bernard Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2015:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2016055446/18.

(160014785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Syntegra Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 102.671.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Syntegra Investments I S.à r.l. (la «société») du 14 janvier 2016

1. Acceptation de la résignation de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société avec effet le 13 janvier 2016.

2. Acceptation de la nomination de Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de classe B de la Société avec effet le 13 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016055449/20.

(160014879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Syntegra Investments III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.690.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Syntegra Investments III S.à r.l. (la «Société») du 14 janvier 2016

1. Acceptation de la résignation de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet le 13 janvier 2016.

2. Acceptation de la nomination de Madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de classe A de la Société avec effet le 13 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016055450/19.

(160014893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Sacramento Resources S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.180.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

En vertu d'une lettre de démission datée du 4 janvier 2016, il est pris note de la démission de Monsieur Guy Arendt de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016055453/14.

(160014733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Sapira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.664.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 23 novembre 2015 à 13.15 heures au siège social de la société

*Résolutions**Première résolution*

La révocation de l'administrateur et délégué à la gestion journalière Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La démission de l'administrateur Monsieur Claude Schroeder, demeurant au 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen est acceptée avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Madame Laurence Dony, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2021.

Madame Sabrina Lepomme, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommé administrateur et délégué à la gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016055456/26.

(160014800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Saveurs Lao Thaï S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.038.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 13 janvier 2016 que:

L'associé unique a pris note de la nouvelle adresse de la gérante Madame PHONG Jacqueline demeurant à F-57330 ENTRANGE, 60 rue Principale.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016055457/14.

(160014457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Scot - Fish - Portolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4736 Pétange, 36, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 27.101.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 14 janvier 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

SCOT - FISH - PORTOLUX S.à r.l. , avec siège social à L- 4736 Pétange, 36, Rue Guillaume.

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2016055458/15.

(160013973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

SDT Securitisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.578.

Lors de l'assemblée générale du 15 janvier 2016, les décisions suivantes ont été prises:

- Acceptation de la démission de l'administrateur, Monsieur Raffaele RIVA. En son remplacement, l'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Damiano JARMORINI, né le 05 mai 1976, à Lugano (Suisse), et résidant professionnellement à Riva Caccia ID, CH-6900 Lugano (Suisse).

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055462/14.

(160014491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

See-Clear s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hotel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 133.920.

Extrait de cessions de parts sociales

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé entre Madame WEIS Manuela née le 23/03/1975 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) demeurant au 14, rue Hondsbreck à L-5835 Alzingen et Monsieur QUARING Stéphane né le 30/06/1972 à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg) demeurant au 14, rue Hondsbreck à L-5835 Alzingen.

Les associés de la société SEE-CLEAR sont composés comme suit depuis le 24 avril 2008:

- WEIS Manuela	30 parts sociales
Demeurant 14, rue Hondsbreck L-5835 Alzingen	
Née le 23/03/1975 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)	
- QUARING Stéphane	70 parts sociales
Demeurant 14, rue Hondsbreck L-5835 Alzingen	
Né le 30/06/1972 à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg)	
TOTAL	<u>100 parts sociales</u>

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 124,- € chacune soit un capital de 12.400,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016055464/22.

(160014488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Self Almeida Filipa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 8, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.377.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 14 janvier 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

SELF ALMEIDA FILIPA S.à r.l., avec siège social à L- 4760 Pétange, 8, Rue de Luxembourg.

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2016055465/15.

(160013972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Sensor International Environmental Protection, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 65.536.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 23. Oktober 2015

Verwaltungsrat

Der alleinige Aktionär beschließt das Mandat des Alleinigen Verwalters mit sofortiger Wirkung zu erneuern.

Das Mandat des Alleinigen Verwalters endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2021, die über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahres endend zum 31. Dezember per 2020 beschließt.

Rechnungskommissar

Der alleinige Aktionär beschließt das Mandat der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST Sàrl, mit Sitz in L- 2220 Luxembourg 681, rue de Neudorf, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B.20.114 als Rechnungskommissar mit sofortiger Wirkung zu erneuern.

Das Mandat des Rechnungskommissars endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2021, die über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahres endend zum 31. Dezember per 2020 beschließt.

Référence de publication: 2016055467/18.

(160014699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Sigma Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.943.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 28 décembre 2015

1. L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, C.G. Consulting, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg pour l'exécution de son mandat.

2. Après avoir examiné le rapport du commissaire-vérificateur, Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, l'Assemblée décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

3. L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

4. L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2015.

Référence de publication: 2016055473/17.

(160014954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Signaletique S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.286.

Madame Sophie Perrin-Janet a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 18 janvier 2016.

Monsieur Sébastien Bombenger, administrateur de sociétés, né à Colmar, France, le 23 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur, avec effet au 18 janvier 2016, pour une période courant jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale prévue par les statuts.

Pour SIGNALETIQUE S.A., SPF

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016055474/13.

(160014654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

SITA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 158.057.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 29 décembre 2015

1. L'Assemblée prend note des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur sur la liquidation de la Société, et approuve les comptes de liquidation arrêtés au 28 décembre 2015.

2. L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, C.G. Consulting, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi qu'au commissaire vérificateur, Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, relativement à l'exécution de leur mandat.

3. L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

4. L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016055478/18.

(160014690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

SML Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 198.310.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 21 janvier 2016

En date du 21 janvier 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de Moore Stephens LLP, ayant son siège social au 150 Aldersgate, Londres EC1A 4AB, Royaume-Uni, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- d'accepter la démission de MOORE STEPHENS Audit S.A.R.L. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Le 21 janvier 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016055479/16.

(160014450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Socera Assets Management Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.376.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange en date du 20 janvier 2016

L'assemblée a décidé de donner des droits de signature individuelle à Monsieur Valery SAVANOVICH.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016055481/11.

(160014272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Polida, Société Civile.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 5B, rue François Hogenberg.
R.C.S. Luxembourg E 3.355.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 16 décembre 2015

Le conseil d'administration décide de déléguer les pleins pouvoirs afin d'engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle à:

- Danielle Faber,

- Paul Faber,

- Jacques Funck

Adresses

- Danielle Faber, demeurant professionnellement à 5b, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg,
- Paul Faber, demeurant professionnellement à 5b, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg,
- Jacques Funck, et son épouse Madame Elisabeth Faber, demeurant professionnellement à 5b, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg,

Extrait de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2015

Les associés décident de transférer le siège social de L-8232 Mamer, 61, Rue de Holzem, à L-1735 Luxembourg, 5b, Rue François Hogenberg, et d'adapter en conséquence la première phrase à l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le siège social de la société est à Luxembourg.»

Signature.

Référence de publication: 2016055386/23.

(160014060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

POMME Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 184.044.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 18 décembre 2015

1. L'Assemblée prend note des rapports du liquidateur et du commissaire vérificateur sur la liquidation de la Société, et approuve les comptes de liquidation arrêtés au 17 décembre 2015.

2. L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, C.G. Consulting, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi qu'au commissaire vérificateur, Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, relativement à l'exécution de leur mandat.

3. L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

4. L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2016055387/18.

(160014691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Pro Energies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.921.

Par la présente, nous vous faisons part de notre démission avec effet immédiat de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de la société anonyme PRO ENERGIES S.A.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2016.

FINANCIAL GROUP CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2016055391/11.

(160014880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Promotions Terres Noires S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 21, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 86.151.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 14 janvier 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

PROMOTIONS TERRES NOIRES S.à r.l., avec siège social à L- 4818 Rodange, 21, Avenue Dr. Gaasch.

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2016055392/15.

(160013974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Resolution Thomas More Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 203.143.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de, à qui de droit, que Résolution IV Holdings S.à r.l., unique associé de la Société, ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, détentrice de 120 parts sociales de la Société, a cédé la totalité de ses parts sociales à Résolution Thomas More Square Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois luxembourgeoises et enregistrée sous le numéro RCS B203.198 et ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en date du 19 janvier 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 janvier 2016.

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2016055404/17.

(160014618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

HECF Edinburgh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35 F, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.420.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December,
Before Us, Maître Cosita Delvaux, residing à Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35F, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 130.005, hereafter called the "Sole Shareholder",

here represented by Ms. Carine Zitella, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 22 December 2015.

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of HECF Edinburgh S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company established in Luxembourg, having its registered office at 35F, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, of April 23, 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1589 dated June 26, 2015;

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one hundred twenty five (125) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each;

III. The appearing party, acting in its above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is as follows:

1. To increase the Company share capital from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one hundred twenty five (125) ordinary shares, each having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100), to one hundred sixty two thousand two hundred Euros (EUR 162,200) divided into one thousand six hundred twenty two (1,622) ordinary shares, each having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100), by a contribution in cash from the Sole Shareholder

2. To accept the subscription of one thousand four hundred ninety seven (1,497) ordinary shares by the Sole Shareholder, each having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100); and to accept payment in full of each of these shares via contribution of cash.

3. To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted by the present resolutions.

After this had been set forth, the appearing party now requests the undersigned notary to record the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company share capital from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one hundred twenty five (125) ordinary shares, each having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) to one hundred sixty two thousand two hundred Euros (EUR 162,200) divided into one thousand six hundred twenty two (1,622) ordinary shares, each having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) by a contribution in cash of the Sole Shareholder.

Subscription and payment

There now appeared Carine Zitella, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy granted on 22 December 2015.

The person appearing declared the subscription of one thousand four hundred ninety seven (1,497) ordinary shares by the Company, each having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash from the Sole Shareholder.

The person appearing declared and the Sole Shareholder recognised that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one hundred forty nine thousand seven hundred Euros (EUR 149,700), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription and payment in full of each of these shares by a contribution in cash to allot one thousand four hundred ninety seven (1,497) ordinary shares each at a value of one hundred Euros (EUR 100).

Third Resolution

As a consequence of the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 (paragraph 1) of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

“ **Art. 6. Issued Capital. Paragraph 1.** The issued capital of the Company is set at one hundred sixty two thousand two hundred Euros (EUR 162,200), divided into one thousand six hundred twenty two (1,622) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, all of which are fully paid up.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,900-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surnames, names, civil status and residences, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-trois décembre,

Par devant Nous, Maître Cosita Delvaux notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg),

A comparu:

HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35F, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.005 («l’Associé unique»),

Ici représentée par Mlle Carine Zitella, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 22 décembre 2015,

La dite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité d’associé unique de HECF Edinburgh S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. La comparante est l’associée unique de HECF Edinburgh S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35F, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la «Société»), constituée par acte de Cosita DELVAUX, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1589 en date du 26 juin 2015.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

III. La comparante, agissant dans sa qualité mentionnée ci-dessus, demande au notaire soussigné d'acter:

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

1. Augmenter le capital souscrit de HECF Edinburgh S.à r.l. d'un montant de cent quarante-neuf mille sept cent Euros (EUR 149.700), représentés par mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1.497) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune de manière à porter le capital à cent soixante-deux mille deux cent Euros (EUR 162.200), divisé en mille six cent vingt-deux (1.622) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune par contribution d'espèces de l'Associé unique;

2. Accepter la souscription de d'émission de mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1.497) nouvelles parts sociales ordinaires, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) par l'Associé unique et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par contribution d'espèces de l'Associé unique;

3. Modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées par les résolutions présentes.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cent quarante-neuf mille sept cent Euros (EUR 149.700), représenté par mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1.497) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune de manière à porter le capital social à cent soixante-deux mille deux cent Euros (EUR 162.200), divisé en mille six cent vingt-deux (1.622) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune par contribution d'espèces de l'Associé unique.

Souscription et Paiement

Ensuite est intervenu Mlle Carine Zitella, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé HECF Luxembourg Master 3 S.à r.l., en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2015.

Le comparant a déclaré la souscription de d'émission de mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1.497) nouvelles parts sociales ordinaires, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) par l'Associé unique et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par contribution d'espèces de l'Associé unique.

La comparante a déclaré et l'Associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée intégralement en espèces et que la somme de cent quarante-neuf mille sept cent Euros (EUR 149.700) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Associé unique DECIDE d'accepter la souscription de d'émission de mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1.497) nouvelles parts sociales ordinaires, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) par l'Associé unique et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par contribution d'espèces de l'Associé unique.

Troisième résolution

L'Associé unique DECIDE de modifier le premier et quatrième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour. L'article 6 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-deux mille deux cent Euros (EUR 162.200), divisé en mille six cent vingt-deux (1.622) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.900,-.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. ZITELLA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016008333/147.

(160007664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Ibysco Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 200.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016008366/14.

(160007846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Investify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 200.777.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den achtzehnten Dezember,

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven.

Versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre (die „Versammlung“) der Gesellschaft Investify S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-4362 Esch-Alzette, 9, avenue des Hauts Fourneaux, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 200.777 (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen am 28. September 2015 durch den instrumentierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), am 15. Dezember 2015, Nummer 3344.

Die Satzung der Gesellschaft wurde das letzte Mal abgeändert am 04. Dezember 2015 durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, welche sich in Veröffentlichung im Mémorial befindet.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Christian KRATZ, Vermögensverwalter, ansässig in Ahaus (Deutschland).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Caroline WEBER, Juristin, beruflich ansässig in Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Christian KRATZ, vorgenannt.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um VIERUNDFÜNFZIG TAUSEND SECHS HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (54.625,00 EUR) um es von derzeit ZWEI HUNDERT SIEBENUNDFÜNFZIG TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (257.500,00 EUR) auf DREI HUNDERT ZWÖLF TAUSEND HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (312.125,00 EUR) zu bringen, Ausgabe von vierundfünfzig tausend sechs hundert fünfundzwanzig (54.625) neuen Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie und Zahlung in bar, zusammen mit einer Emissionsprämie von siebenunddreißig Euro dreiundachtzig Cents (EUR 37,83) pro Aktie so dass ein Barbetrag von ZWEI MILLIONEN SECHSUNDSECHZIG TAUSEND VIER HUNDERT DREIUNDSECHZIG EURO FÜNFUNDSECHZIG CENTS (EUR 2.066.463,75) zu der Emissionsprämie zugeteilt wird, Zeichnung der neu ausgegeben Aktien wie unten angegeben und Verzicht der Aktionäre der Gesellschaft auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht, soweit notwendig:

Name	Anschrift	Anzahl der zu zeichnenden Aktien/ Betrag der Kapitalerhöhung / Emissionsprämie /
------	-----------	--

		Gesamtbetrag der Einzahlung in EURO
Daniel MAIER	A-5081 Anif, Dr.- Th.- Guglweg 13	2.559 Aktien 2.559 EUR 96.806,97 EUR 99.365,97 EUR
Dietmar KOCH	D-42369 Wuppertal, Ascheweg 20	20.382 Aktien 20.382 EUR 771.051,06 EUR 791.433,06 EUR
Herbert UHL	D-77746 Schutterwald, Bahnhofstrasse 84	7.804 Aktien 7.804 EUR 295.225,32 EUR 303.029,32 EUR
Tino UHL	CH-8272 Ermatingen, Hauptstrasse 95	7.804 Aktien 7.804 EUR 295.225,32 EUR 303.029,32 EUR
Florian BUCHTA	D-77746 Schutterwald, Bahnhofstrasse 82	7.804 Aktien 7.804 EUR 295.225,32 EUR 303.029,32 EUR
Diana BUCHTA	D-77746 Schutterwald, Bahnhofstrasse 82	7.804 Aktien 7.804 EUR 295.225,32 EUR 303.029,32 EUR
Florian HOFER	D-51645 Gummersbach, Zur Mehrhardt 9	468 Aktien 468 Aktien 17.704,44 EUR 18.172,44 EUR
TOTAL	<hr/> 54.625 Aktien 54.625 EUR 2.066.463,75 EUR 2.121.088,75 EUR

2) Nach Annahme des ersten Punktes auf der Tagesordnung, Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung.

II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass in gegenwärtiger Versammlung das gesamte Aktienkapital vertreten ist, dass somit die Versammlung regelmäßig zusammengesetzt ist und befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschließen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von VIERUNDFÜNFZIG TAUSEND SECHS HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (54.625,00 EUR) zu erhöhen, um es von derzeit ZWEI HUNDERT SIEBENUNDFÜNFZIG TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (257.500,00 EUR) auf DREI HUNDERT ZWÖLF TAUSEND HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (312.125,00 EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von vierundfünfzig tausend sechs hundert fünfundzwanzig (54.625) neuer Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie, zusammen mit einer Emissionsprämie von siebenunddreißig Euro dreiundachtzig Cents (37,83 EUR) pro Aktie, so dass ein Barbetrag von ZWEI MILLIONEN SECHSUNDSECHZIG TAUSEND VIER HUNDERT DREIUNDSECHZIG EURO FÜNFUNDSIEBZIG CENTS (EUR 2.066.463,75) einer Emissionsprämie zugeteilt wird.

Zeichnung und Einzahlung

Herr Sebastian HASENACK, wohnhaft in D-41464 Neuss, Behringstrasse 11, persönlich anwesend, erklärt auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht zu verzichten.

Alle anderen bestehenden Aktionäre der Gesellschaft werden durch Herrn Christian KRATZ, vorgenannt, auf Grund unter Privatschrift gegebenen Vollmachten vertreten, und erklären, dass sie auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichten, soweit notwendig.

Die Vollmachten, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr registriert zu werden,

Alle neuen Aktien werden wie folgt gezeichnet und in bar eingezahlt:

1) Herr Daniel Michael MAIER, Diplom Volkswirt, geboren in Frankfurt/Main am 17. Juni 1981, wohnhaft in A-5081 Anif, Dr.-Th.- Guglweg 13, zeichnet zwei tausend fünf hundert neunundfünfzig (2.559) neue Aktien und zahlt die zwei tausend fünf hundert neunundfünfzig (2.559) neuen Aktien voll ein durch die Einbringung von NEUNUNDNEUNZIG TAUSEND DREI HUNDERT FÜNFUNDSECHZIG EURO SIEBENUNDNEUNZIG CENTS (99.365,97 EUR) in bar, wobei der Betrag von SECHSUNDNEUNZIG TAUSEND ACHT HUNDERT SECHS EURO SIEBENUNDNEUNZIG CENTS (96.806,97 EUR) der Emissionsprämie zugeteilt wird.

2) Herr Dietmar KOCH, Unternehmer, geboren in Gummersbach (Deutschland) am 01. August 1950, wohnhaft in D-42369 Wuppertal, Ascheweg 20 zeichnet zwanzig tausend drei hundert zweiundachtzig (20.382) neue Aktien und zahlt die zwanzig tausend drei hundert zweiundachtzig (20.382) neuen Aktien voll ein durch die Einbringung von SIEBEN HUNDERT EINUNDNEUNZIG TAUSEND VIER HUNDERT DREIUNDDREISSIG EURO SECHS CENTS (791.433,06 EUR) in bar, wobei der Betrag von SIEBEN HUNDERT EINUNDSIEBZIG TAUSEND EINUNDFÜNFZIG EURO SECHS CENTS (771.051,06 EUR) der Emissionsprämie zugeteilt wird.

3) Herr Herbert UHL, Unternehmer, geboren in Schutterwald am 22. April 1950, wohnhaft in D-77746 Schutterwald, Bahnhofstrasse 84, zeichnet sieben tausend acht hundert vier (7.804) neue Aktien und zahlt die sieben tausend acht hundert vier (7.804) neuen Aktien voll ein durch die Einbringung von DREI HUNDERT DREI TAUSEND NEUNUNDZWANZIG EURO ZWEIUNDDREISSIG CENTS (303.029,32 EUR) in bar, wobei der Betrag von ZWEI HUNDERT FÜNFUNDNEUNZIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO ZWEIUNDDREISSIG CENTS (295.225,32) der Emissionsprämie zugeteilt wird.

4) Herr Tino UHL, Präsident und Geschäftsführer geboren in Offenburg (Deutschland) am 13. November 1977, wohnhaft in CH-8272 Ermatingen, Hauptstrasse 95, zeichnet sieben tausend acht hundert vier (7.804) neue Aktien und zahlt die sieben tausend acht hundert vier (7.804) neuen Aktien voll ein durch die Einbringung von DREI HUNDERT DREI TAUSEND NEUNUNDZWANZIG EURO ZWEIUNDDREISSIG CENTS (303.029,32 EUR) in bar, wobei der Betrag von ZWEI HUNDERT FÜNFUNDNEUNZIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO ZWEIUNDDREISSIG CENTS (295.225,32) der Emissionsprämie zugeteilt wird.

5) Herr Florian BUCHTA, Geschäftsführer, geboren in Schutterwald (Deutschland) am 15. September 1977, zeichnet sieben tausend acht hundert vier (7.804) neue Aktien und zahlt die sieben tausend acht hundert vier (7.804) neuen Aktien voll ein durch die Einbringung von DREI HUNDERT DREI TAUSEND NEUNUNDZWANZIG EURO ZWEIUNDDREISSIG CENTS (303.029,32 EUR) in bar, wobei der Betrag von ZWEI HUNDERT FÜNFUNDNEUNZIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO ZWEIUNDDREISSIG CENTS (295.225,32) der Emissionsprämie zugeteilt wird.

6) Frau Diana BUCHTA, leitende Angestellte, geboren in Offenburg (Deutschland) am 15. Dezember 1974, wohnhaft in D-77746 Schutterwald, Bahnhofstrasse 82, zeichnet sieben tausend acht hundert vier (7.804) neue Aktien und zahlt die sieben tausend acht hundert vier (7.804) neuen Aktien voll ein durch die Einbringung von DREI HUNDERT DREI TAUSEND NEUNUNDZWANZIG EURO ZWEIUNDDREISSIG CENTS (303.029,32 EUR) in bar, wobei der Betrag von ZWEI HUNDERT FÜNFUNDNEUNZIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO ZWEIUNDDREISSIG CENTS (295.225,32) der Emissionsprämie zugeteilt wird.

7) Herr Florian HOFER, Diplom Kaufmann, geboren in Graz (Österreich) am 05. Juni 1985, wohnhaft in D-51645 Gummersbach, Zur Mehrhardt 9, zeichnet vier hundert achtundsechzig (468) neue Aktien und zahlt die vier hundert achtundsechzig (468) neuen Aktien voll ein durch die Einbringung von ACHTZEHN TAUSEND HUNDERT ZWEIUNDSIEBZIG EURO VIERUNDVIERZIG CENTS (18.172,44 EUR) in bar, wobei der Betrag von SIEBZEHN TAUSEND SIEBEN HUNDERT VIER EURO VIERUNDVIERZIG CENTS (17.704,44 EUR) der Emissionsprämie zugeteilt wird.

Herr Florian HOFER, vorgenannt, ist persönlich anwesend.

Alle anderen vorgenannten Personen werden hier durch Herrn Christian KRATZ, vorgenannt, auf Grund privatschriftlicher Vollmachten vertreten.

Die neuen Aktien wurden ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWEI MILLIONEN HUNDERT EINUNDZWANZIG TAUSEND ACHTUNDACHTZIG EURO FÜNFUNDSIEBZIG CENTS (2.121.088,75 EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichnenden Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde, wobei dieser Betrag wie folgt eingeteilt ist:

- der Betrag von VIERUNDFÜNFZIG TAUSEND SECHS HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (54.625 EUR) wird dem Kapital zugeteilt;

- der Betrag von ZWEI MILLIONEN SECHSUNDSECHZIG TAUSEND VIER HUNDERT DREIUNDSECHZIG EURO FÜNFUNDZWANZIG CENTS (2.066.463,75 EUR) der Emissionsprämie zugeteilt wird.

Zweiter Beschluss

Nach Annahme des ersten Punktes auf der Tagesordnung beschließt die Versammlung den ersten Absatz von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung abzuändern damit er folgenden Wortlaut erhält:

„Das gezeichnete Aktienkapital beträgt drei hundert zwölf tausend hundert fünfundzwanzig Euro (312.125,00 EUR) eingeteilt in drei hundert zwölf tausend hundert fünfundzwanzig (312.125) Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Aktie.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Feststellung

Der unterzeichnende Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erfüllt sind.

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung für die Gesellschaft entstehen, betragen schätzungsweise drei tausend hundert Euro (EUR 3.100.-).

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt zu Senningerberg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Christian Kratz, Caroline Weber,, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 22 décembre 2015. 1LAC/2015/41260. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 5. Januar 2016.

Référence de publication: 2016008362/177.

(160007876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.216.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Borealis International Investments Corporation, a corporation governed by the laws of Canada, with registered office at 200, Royal Bank Plaza, South Tower, Bay Street, Suite 2100 Toronto, Ontario, Canada and registered with the Toronto Register of Commerce under number 4436954 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mélody Brunot, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on December 18, 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed for registration purpose.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,525.-), with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, at that time notary residing in Luxembourg, of 23 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1025 of 12 October 2005 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108216 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, of 20 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 108 of 15 January 2008.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Trustmoore Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156963, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholder.

The liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same above appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Borealis International Investments Corporation, une société régie par les lois du Canada, ayant son siège social au 200, Royal Bank Plaza, South Tower, Bay Street, Suite 2100 Toronto, Ontario, Canada et immatriculée au Registre de Commerce de Toronto sous le numéro 4436954 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Mélody Brunot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (12.525,- EUR), dont le siège social est au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365

Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1025 du 12 octobre 2005 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 108216 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 108 du 15 janvier 2008.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Trustmoore Luxembourg S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156963, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cent euros (EUR 1.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit représentant a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Brunot, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 05 janvier 2016. GAC/2016/119. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004426/131.

(160003556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Freeway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.119.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Frank McGOVERN, residing at Clark, New Mills, Letterkenny, Donegal (Ireland),

here represented by Mr. Denis MORAUX, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company (“société anonyme”) “FREEWAY S.A.”, established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 139119, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1603 of June 30, 2008,

and that the articles of association (the “Articles”) have been amended pursuant to deeds of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg):

- on October 17, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2752 of November 12, 2008,

- on March 11, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1268 of June 10, 2011, and

- on December 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 528 of March 4, 2013;

2) That the corporate capital is set at two million five hundred United States Dollars (2,500,000.- USD), divided into one hundred and fifty thousand (150,000) shares without nominal value, fully paid up;

3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the “Sole Shareholder”);

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Frank McGOVERN, demeurant au Clark, New Mills, Letterkenny, Donegal (Irlande),

ici représenté par Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "FREEWAY S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139119, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1603 du 30 juin 2008,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant actes reçus Maître Jean SECKLER, notaire à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg):

- le 17 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2752 du 12 novembre 2008,
- le 11 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1268 du 10 juin 2011, et
- le 12 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 528 du 4 mars 2013;

2) Que le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille dollars US (2.500.000,- USD), divisé en cent cinquante mille (150.000) actions sans valeur nominale, intégralement libérées;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. MORAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004633/118.

(160003774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Immobilière Orion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.725.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "IMMOBILIERE ORION S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 93.725, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated May 16th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 678 of June 27th, 2003.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand- Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

41707

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "IMMOBILIERE ORION S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand- Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.725, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 678 du 27 juin 2003.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. BEERENS, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29747. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016004734/109.

(160003311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Immo Gerima, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 28, Um Tawioun.

R.C.S. Luxembourg E 346.

Les statuts coordonnés au 15/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016004731/12.

(160002849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Immobilier Scarabée S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 89.572.

L'an deux mille quinze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE SCARABEE S.A. (anciennement dénommée IMMOBILIERE ACROPOLIS), ayant son siège social à L- 1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume, constituée originellement sous la forme de société civile immobilière dénommée IMMOBILIERE ACROPOLIS suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 février 1990, publié au Mémorial C numéro 342 du 24 septembre 1990, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 89.572, matricule numéro 20022228219.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2692 du 8 décembre 2010.

La séance est ouverte à 18.00 heures, sous la présidence de Monsieur Charles Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant à L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Georges Jeitz, administrateur de sociétés, demeurant à L- 2172 Luxembourg, 21A, rue Alphonse Munchen.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Maître Luc Jeitz, avocat, demeurant à L-2172 Luxembourg, 21A, rue Alphonse Munchen.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-deux mille deux cents actions (32.200), sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de un million six cent dix mille euros (EUR 1.610.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Augmentation de capital pour le porter de 1.610.000,- EUR à 3.110.000,- EUR par la création et l'émission de 30.000 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes.

2. - Renonciation par les actionnaires Monsieur Luc JEITZ, Monsieur Georges JEITZ et la société SCARAFIN S.A. SPF, pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel.

3. - Souscription et libération de ces 30.000 actions nouvelles par Monsieur Charles Jeitz, prénommé, actions à libérer intégralement moyennant apport en nature de l'immeuble sis à L1368 Luxembourg, 20, rue du Curé.

4. - Modification subséquente de l'article 5 (1^{er} alinéa) des statuts de la société.

5. - Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de un million six cent dix mille euros (EUR 1.610.000,-) à trois millions cent dix mille euros (EUR 3.110.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par la création et l'émission de trente mille (30.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que les actionnaires Monsieur Luc JEITZ, Monsieur Georges JEITZ et la société SCARAFIN S.A. SPF prénommés ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, et, de manière générale, à toutes réclamations en relation avec la dilution de leurs participations dans la société, décide d'admettre à la souscription et à la libération des trente mille (30.000) actions nouvelles, Monsieur Charles Jeitz, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 19 août 1931, (matricule numéro 1931 08 19 215), demeurant à L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

Monsieur Charles Jeitz a déclaré souscrire les trente mille (30.000) actions nouvelles et les libérer intégralement et exclusivement moyennant un apport en nature, lequel susnommé déclare expressément faire l'apport de l'immeuble sis à L-1368 Luxembourg, 20, rue du Curé, soit une maison d'habitation et de commerce avec place et toutes ses appartenances et dépendances ainsi qu'avec le privilège de cabaretage y attaché conformément à une lettre de l'Administration des Douanes et Accises en date du 06 mai 1994, restée annexée à un acte de licitation publique reçu en date du 1^{er} juin 1994 par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (numéro 806/94 de son répertoire), et Maître Aloyse BIEL, notaire, alors de résidence à Differdange (numéro 19809 de son répertoire), comme désigné ci-après:

Commune de Luxembourg, section LF de la Ville Haute:

Numéro 398/1059, lieu-dit «Rue du Curé», place (occupée) bâtiment à habitation, contenance 01 are 07 centiares.

Titre de propriété

L'immeuble prédécrit appartient en pleine propriété à Monsieur Charles Jeitz, préqualifié pour l'avoir partiellement recueilli, acquis et reçu comme suit:

- une moitié indivise en pleine propriété de l'immeuble repris ci-dessus comme suit:

- partiellement pour l'avoir recueilli dans la succession de feu sa mère Madame Caroline Félicie Madeleine FUNCK veuve Georges JEITZ, décédée "ab intestat" à Luxembourg, le 16 novembre 1992;

- partiellement pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de licitation publique reçu en date du 1^{er} juin 1994 par Maître Aloyse BIEL, notaire, alors de résidence à Differdange (no. 19809 de son répertoire), et Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (no. 806/94 de son répertoire), transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 01 juillet 1994, volume 1384, numéro 18.

- partiellement pour avoir reçu la nue-propriété de l'immeuble ci-dessus, soit la moitié des parts de sa soeur Madame Anne Nicole dite Annette Jeitz, aux termes d'un acte de donation reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 13 décembre 2002, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 8 janvier 2003, volume 1774, numéro 33.

Madame Anne Nicole dite Annette Jeitz, ayant demeuré en dernier lieu à L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire, est décédée «ab intestat» à Luxembourg le 25 septembre 2006, de sorte que l'usufruit qui lui était réservé sur le prédit immeuble s'est éteint.

Conditions de l'apport immobilier

L'entrée en jouissance a été fixée au 17 décembre 2015, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la société IMMOBILIERE SCARABEE S.A.

L'immeuble est apporté dans l'état dans lequel il se trouve actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachés.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes de l'immeuble ni pour les autres indications cadastrales, la différence excédât-elle un vingtième de celle indiquée au cadastre, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de la société.

Il est certifié que l'immeuble est apporté libre de toutes dettes, charges, privilèges et hypothèque.

A partir de ce jour toutes les impositions et contributions généralement quelconques concernant l'immeuble apporté sont à charge de la société.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

L'apport comprend également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Cet apport ainsi que les modes d'évaluation adoptées sont décrits dans un rapport daté du 9 décembre 2015, établi par la société dénommée AUMEA PARTNER, S.à r.l., ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, qui contient les indications prévues à l'article 26-1 et 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à un trois millions cent dix mille euros (EUR 3.110.000,) représenté par soixante-deux mille deux cents (62.200) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Les autres alinéas de l'article 5 sont inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés à environ 2.900.-Eur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentale par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Charles Jeitz, Georges jeitz, Luc Jeitz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30376. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 décembre 2016.

Référence de publication: 2016004735/128.

(160003786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Degato International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 93.278.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "DEGATO INTERNATIONAL, S.à r.l.," a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Lu-

xembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 93.278, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated April 29th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 553 of May 21st, 2003.

The Meeting is presided by Mr. Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 5, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 5. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de DEGATO INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro

93.278, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 29 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 553 du 21 mai 2003.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen et de modifier en conséquence l'article 5, première phrase des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. BEERENS, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 décembre 2015. 2LAC/2015/29741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016004557/110.

(160003075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.